

F1 : Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcéa	2013-2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action
<p>Sur le périmètre du contrat de baie, la plupart des structures intercommunales ont la compétence pour l'assainissement des eaux usées et ont lancé leurs programmes. Les communes ont la compétence pour la gestion des eaux pluviales mais très peu d'entre elles ont réalisé le zonage pluvial de la commune. L'organisation de sessions de formation sur la gestion des eaux pluviales permettrait d'aider les élus et leurs services dans leurs décisions relatives à cette problématique.</p> <p>Par ailleurs, l'assainissement des eaux usées concerne en premier lieu la population. Il est donc important de communiquer auprès des particuliers afin qu'ils disposent tous d'une bonne connaissance sur ce thème. La communication auprès des particuliers sur l'assainissement des eaux usées permettra aussi de les sensibiliser à l'impact de chacun sur la qualité de l'eau et de l'environnement. Cette action a aussi pour ambition d'accélérer les travaux liés à l'assainissement afin d'améliorer au plus vite la qualité bactériologique de l'eau.</p> <p>Elle sera mise en œuvre en collaboration avec ADOPTA.</p>

Descriptif
<p>La première partie de l'action consiste en l'organisation de journées de formation. Ces journées seront à adapter en fonction de la demande des élus et pourront aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contexte règlementaire de la gestion des eaux pluviales ; - les techniques conventionnelles et alternatives de la gestion des eaux pluviales ; - des visites d'ouvrages... <p>La deuxième partie de l'action consiste en la communication auprès des particuliers sur l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création et l'édition d'un document adapté au territoire, expliquant la réglementation liée à l'assainissement des eaux usées, le contexte local, les impacts sur la qualité de l'eau liée aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ; - la diffusion du document auprès des communes qui pourront le distribuer aux habitants des communes ; - l'organisation de réunions publique pour les structures compétentes qui le souhaitent.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre d'actions de communication mis en place Nombre de personnes ayant participé à ces actions
---	---

Montant prévisionnel (€ HT)
2 500,00

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie (via ADOPTA)	2 500,00